

Image not found or type unknown



Résiliation d'un mandat de vente immobilière

Par **Beibu**, le **17/08/2016** à **16:59**

Bonjour,

Dans le cadre d'un mandat de vente immobilière sans exclusivité, est-il possible de résilier le contrat avant le délai irrévocable au motif que l'agent immobilier est abusif ? A savoir que la publication sur un site groupé n'est pas conforme aux dispositions du contrat : le prix affiché est largement inférieur au prix convenu - je ne crois pas à l'erreur..